

Montréal, le 4 décembre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Yves Fréchette
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^e Pierre D. Grenier
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.
1, Place Ville Marie, bureau 3900
Montréal (Québec) H3B 4M7

**Objet : Demande de fixation des conditions d'un contrat de service de transport d'électricité avec Rio Tinto Alcan inc.
Notre dossier : R-3984-2016**

Chers confrères,

La Régie précise ce qui suit en ce qui a trait au déroulement de l'audience qu'elle tiendra dans le dossier mentionné en objet **le 11 décembre 2018, à compter de 9 h, et, si nécessaire, les 12 et 13 décembre 2018.**

Dans un premier temps, vous serez invités à présenter, de façon sommaire, les positions respectives de vos clientes sur chacun des sujets identifiés dans la lettre que la Régie vous a adressée en date du 15 novembre dernier, ainsi que relativement à la demande déposée par RTA, ce jour même, visant l'émission d'une ordonnance provisoire concernant les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 pour le service de transport et le service complémentaire de RTA.

Dans un second temps, la Régie vous demandera d'apporter les précisions supplémentaires qu'elle jugera requises, le cas échéant, à la suite de vos présentations.

Aux fins de la planification de l'audience, la Régie vous demande de lui fournir une estimation du temps anticipé pour vos présentations **au plus tard le 7 décembre 2018, à 12 h.**

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie

VD/ml